

> La réglementation impose la substitution lorsque cela est techniquement possible.

Description de l'utilisation du produit à substituer

Le trichloroéthylène (tout comme le gazole) est utilisé comme dégraissant principalement dans les activités de travaux publics pour le nettoyage des engins et matériels de chantier après utilisation.

Avis sur la substitution

Le trichloroéthylène (tout comme le gazole) est utilisé pour ses propriétés de solvant. Il existe d'autres solvants qui présentent des propriétés équivalentes en terme d'efficacité. La substitution se justifie pour ces applications.

Substitution de produit

Agrosolvants

Les esters d'acides gras issus d'huiles végétales peuvent être utilisés pour éliminer les traces de goudrons ou pour fluidifier des bitumes.

Ces produits présentent l'avantage d'être peu volatils et ne sont pas classés au niveau de la réglementation sur l'étiquetage. Ils peuvent cependant être irritants en cas d'utilisation prolongée, voire sensibilisants s'ils contiennent des terpènes.

Hydrocarbures

Les distillats de pétrole légers hydrotraités (comme le white spirit désaromatisé), ainsi que des solvants naphta aromatiques lourds, peuvent être utilisés pour éliminer les traces de goudrons ou fluidifier les bitumes. Ce sont des produits combustibles pouvant être inflammables, dont les vapeurs sont narcotiques.

Nota : Les hydrocarbures ne sont pas classés comme cancérigènes avérés si leur teneur en benzène est inférieure à 0,1 % en poids. Les carburants (essence et gazole) ne doivent pas être utilisés dans les activités de dégraissage.

Pour en savoir plus

Fiches toxicologiques INRS « Esters dibasiques » (FT 252), « White-spirit » (FT 94) et « Solvants naphta et aromatiques » (FT 106)

Fiches solvants INRS « Esters » (ED 4227) et « Solvants pétroliers » (ED 4224)

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAS 7 • Mise à jour septembre 2007